

nacres, effectue actuellement des travaux rémunérés pour Margaronics Inc. au Venezuela et étudie des aspects tels que la distribution, l'habitat, les problèmes juridiques et d'autres questions.

Le président de la société Margaronics, Gary Kraidman, est titulaire d'une maîtrise en biologie et d'un certificat d'expert en perles du *Gemological Institute of America* (Institut américain de gemmologie) et possède de solides antécédents en microbiologie. Le projet de perliculture a bénéficié d'une importante publicité, tant aux Etats-Unis d'Amérique qu'à l'étranger. Une étude préliminaire, devant servir de fondement au travail futur, a été réalisée par la fondation de recherche vénézuélienne, et ses conclusions sont favorables.

M. Kraidman est membre de nombreuses sociétés scientifiques, ainsi que de la *Venezuelan-American Association of United States of America Inc.* Il se prépare à se rendre pour la troisième fois sur les bancs de nacres et auprès de la fondation de recherche, fin 1993 ou au début de l'année prochaine, afin d'entreprendre le projet pilote d'élevage.

Une perle de culture sphérique ou baroque du Venezuela pourrait produire un bijou de haute

qualité. Le marché des perles de bonne qualité s'accroît, et notre société est convaincue qu'une perle de culture vénézuélienne pourrait détenir une part importante du marché, que l'on estime actuellement être de l'ordre de 1,5 milliards de dollars par an.

La société Margaronics compte se concentrer sur la culture de petites perles sphériques en eau saline; elle espère trouver des débouchés dans le créneau des perles de 5 à 6 mm présentant un lustre élevé, dans lequel l'offre ne parviendra pas à satisfaire la demande. L'étude pilote de faisabilité devrait, quand elle sera financée, porter sur le greffage de *Pinctada radiata* au moyen d'un nucleus de 4,5 mm, afin que l'on puisse produire des perles de 5,5 mm de qualité supérieure, présentant un bon lustre et un bel orient, dans les deux ans suivant le greffage.

Une expédition entreprise récemment sur les bancs de nacres vénézuéliens par la société Margaronics a révélé qu'il y a suffisamment de mollusques pour lancer un élevage d'huîtres à proximité des bancs. Les nacres y seraient élevées en enclos pendant un an, et on effectuerait parallèlement une étude sur le greffage ou l'implantation afin de déterminer la capacité de production de perles.

Une thèse sur la gestion de l'industrie nacrrière des Tuamotu

Source: M. Rapaport
Honolulu (Hawaï)

Moshe Rapaport, du Centre Orient-Occident et de l'Université d'Hawaï à Manoa, a récemment terminé sa thèse de doctorat intitulée: Defending the Lagoons: Insider/ Outsider Struggles over the Tuamotuan Pearl Industry (A la défense des lagons: conflits internes et luttes avec des étrangers pour le contrôle de l'industrie nacrrière des Tuamotu). Ce mémoire est le résultat de cinq années de recherche à l'Université d'Hawaï et au Centre Orient-Occident. Le travail effectué sur place, principalement sur l'atoll de Takarua, s'est déroulé en 1990-91, à l'apogée du boom de la perle noire, grâce à une subvention Fulbright d'études à l'étranger, une bourse de recherche du Centre Orient-Occident et un contrat de recherche de l'Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes (EVAAM) de Polynésie française. Voici un bref aperçu de cette thèse.

Les stocks naturels d'huîtres produisant des perles noires ont attiré dans les lagons des Tuamotu des représentants de sociétés étrangères, animés par l'appât du gain, depuis le début du XIXe siècle. Sous l'administration coloniale française, la propriété de la terre a été morcelée et les lagons ont été déclarés domaine public. Les populations insulaires ont réagi à ces intrusions par des formes de résistance passives et actives.

Les stocks de nacres ont malgré tout été surexploités et ont failli disparaître sur de nombreux atolls.

En 1970, l'industrie nacrrière s'était éteinte. Elle fut remplacée par la perliculture, qui oppose encore

maintenant les populations des Tuamotu à l'administration de Tahiti.

La lutte pour la propriété des ressources terrestres et marines est la manifestation concrète d'une lutte plus profonde de caractère idéologique et philosophique. Les administrations externes, les hommes d'affaires et les populations locales s'affrontent idéologiquement sur des questions de droit et conçoivent différemment l'environnement, la société et la nature de leurs relations.

